

## Bénéficiaires

Toute personne physique, membre de l'Association, bénévole ou salariée ayant son domicile en France, à jour de cotisation, placée sous la responsabilité de l'Association des Scouts et Guides de France durant un déplacement garanti dans le cadre des activités organisées par les Scouts et Guides de France ainsi que les invités de l'Association **hormis** le cas des étrangers séjournant en France et dans les Pays d'Outre-Mer sur invitations de l'Association des Scouts et Guides de France.

La garantie s'exerce pour tous les déplacements, d'une durée maximale de 180 jours consécutifs, organisés par l'Association des Scouts et Guides de France dans le monde entier sans franchise kilométrique.

## Garanties souscrites

ASSISTANCE (Français en déplacement dans le monde entier et Etrangers en déplacement hors de France et DOM/TOM)			
NATURE DES GARANTIES	MONTANT GARANTIE	FRANCHISE	TERRITORIALITE
<b>ASSISTANCE AUX PERSONNES</b>			
Assistance - Rapatriement médical Organisation et prise en charge du retour ou du transport du bénéficiaire vers un centre de soins de proximité ou situé dans un pays limitrophe ou le plus proche du domicile puis prise en charge du retour à domicile après consolidation	Frais réels	Aucune franchise kilométrique	Monde entier
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels	Néant	
Prise en charge des frais de prolongation de séjour (hébergement et nourriture) exposés par le bénéficiaire en cas de non hospitalisation sur place	2.000 € avec max de 10 nuits consécutives	Néant	
Prise en charge des frais de transport de proches au chevet du bénéficiaire en cas d'hospitalisation sur place de ce dernier supérieure à 6 jours, durée ramenée à 24 heures s'il s'agit d'un enfant mineur (g)	Billet aller-retour au profit de 2 personnes maximum	Néant	
Prise en charge des frais de séjour (hébergement, nourriture) exposés par 2 personnes maximum (membres de la famille ou ami) accompagnant préalablement la victime au moment du sinistre en cas d'hospitalisation sur place du bénéficiaire (h)	2.000 € avec max de 10 nuits consécutives au profit de 2 personnes maximum	Néant	
Prise en charge des frais de retour des enfants de moins de 15 ans accompagnant le bénéficiaire en cas d'atteinte corporelle de ce dernier ou de décès et des frais corollaires nécessités par la présence d'un accompagnant y compris les honoraires et frais de déplacement du personnel qualifié si nécessaire	Billet retour pour l'enfant, billet aller-retour pour l'accompagnant et frais de déplacement pour l'hôtesse,	Néant	

# Assurance - Assistance et indemnités -

Prise en charge des frais d'envoi de médicaments à l'étranger prescrit avant le départ du domicile en cas d'impossibilité de trouver ceux-ci sur le lieu du séjour (le coût du médicament lui-même reste exclu)	Frais réels	Néant	
Prise en charge des frais de recherche et d'expédition de lunettes, verres de contact, prothèses auditives ou orthopédiques en cas de bris, perte ou vol survenus à l'étranger (le coût de l'équipement lui-même reste exclu)	Frais réels	Néant	
Prise en charge des frais de retour anticipé du bénéficiaire en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de sa famille supérieure à 6 jours ramenée à 3 jours s'il s'agit d'un enfant mineur (uniquement si le retour intervient moins de 8 jours après l'événement)	Billet aller-retour	Néant	
Prise en charge des frais de retour anticipé du bénéficiaire en cas de dommages graves à son domicile (uniquement si le retour intervient moins de 8 jours après l'événement)	Billet aller -retour	Néant	
Prise en charge des frais de rapatriement du corps (ou des cendres) et de traitement post-mortem du bénéficiaire du lieu du décès au lieu d'inhumation dans le pays du domicile	Frais réels	Néant	Monde entier
Prise en charge des frais de cercueil	1.500 €	Néant	Monde entier
Prise en charge des frais de transport d'un proche sur le lieu du décès nécessaires pour l'accompagnement du défunt.	Billet aller -retour	Néant	Monde entier
Prise en charge des frais de séjour (hébergement, nourriture) exposés par un proche sur le lieu du décès du défunt	400 € avec max de 2 nuits consécutives au profit de 1 personne maximum	Néant	Monde entier
Envoi d'un collaborateur de remplacement	Billet aller -retour	Néant	Monde entier
Assistance psychologique à l'étranger	1.000 € par sinistre	Néant	Monde entier
<b>DOMMAGES AUX BAGAGES</b>			
Perte, vol de documents et d'effets personnels (documents d'identité, moyens de paiement, bagages, billets de transport)	3.000 € par personne et par sinistre avec un maximum de 5.000 € par année d'assurance	30 € par personne et par sinistre	A l'étranger
Retard de livraison des bagages	500 € par personne et par sinistre	24 h de retard	A l'étranger
Retard d'avion (prise en charge des repas, hébergement et transfert)	300 € par personne et par sinistre	6 h de retard	A l'étranger
<b>FRAIS MEDICAUX ET D'HOSPITALISATION A L'ETRANGER</b>			
Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux, en cas d'hospitalisation à l'étranger pour voyages en Asie, Australie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Amérique du Sud	100.000 € par personne	20 € par bénéficiaire	A l'étranger
Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux, en cas d'hospitalisation à l'étranger pour voyages en dehors de l'Asie, Australie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Amérique du Sud	50.000 € par personne	20 € par bénéficiaire	A l'étranger
Prise en charge des soins dentaires à l'étranger	200 €	20 € par bénéficiaire	A l'étranger
<b>ASSISTANCE JURIDIQUE</b>			
Avance de caution pénale à l'étranger	30.000 € par événement	Néant	A l'étranger
Prise en charge des frais d'avocats à l'étranger	3.000 € par Événement	Néant	A l'étranger
<b>ASSISTANCE INFORMATION / CONSEIL</b>			
Transmission des messages urgents	Frais réels	Néant	Monde entier
Informations et conseils médicaux	Service téléphonique	Néant	Monde entier
Avance de fonds pour des achats de 1ère nécessité en cas de perte ou vol des effets personnels de l'Assuré à l'étranger	1.500 €	Néant	A l'étranger